



Accès local commun copro/syndic

Par **Hanns**, le **16/08/2014** à **15:25**

Bonjour, je souhaiterais avoir vos lumières sur un point particulier.

Propriétaire d'un appartement dans une petite résidence en copro géré par un syndic privé, j'ai récemment appris l'existence d'une salle commune au rdc de notre immeuble. Je prends contact auprès de la personne du syndic en charge de notre copro et lui demande aimablement les clefs pour accéder à cette salle. Cette personne me demande d'emblée pour quelle raison et quelle utilisation. Pris de cours, et ne sachant que répondre, je lui dit simplement pour y accéder. Malheureusement ma demande ne convenant pas, je me vois donc refuser l'accès. La raison en étant que c'est cette personne qui gère cette salle et délivre un droit d'accès temporaire en fonction de raisons lui correspondant.

Plusieurs jours se sont écoulés et je suis toujours surpris de cette réponse.

Ma question est donc de savoir si le syndic gère les locaux communs ? Cette salle n'étant ni un local technique, ni qu'il n'est fait mention nul part dans le contrat de copropriété d'une spécificité, pourquoi y a-t-il restriction d'accès à ce local commun, de la part du syndic ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses, bonne et agréable journée.